

Avis voté en plénière du 10 octobre 2012

# La valorisation de la forêt française

## Déclaration du groupe de la CGT

Le groupe de la CGT partage l'essentiel des analyses et préconisations avancées. Nous ne reviendrons pas sur l'importance d'une gestion durable de cette véritable richesse nationale que sont les forêts et de leur valorisation dans leurs dimensions multifonctionnelles.

Nous voudrions souligner deux aspects.

Le premier concerne l'ONF. Notre groupe partage la réaffirmation de son statut public, la nécessité du renforcement de ses missions de service public et des moyens, tant financiers qu'humains, de les exercer. Sur ce dernier point, l'office doit rompre avec la politique sociale mise en place depuis plusieurs années et encore inscrite dans le contrat de plan 2012-2016, de baisse des effectifs de 1,5 % par an, entraînant une dégradation considérable des conditions de travail, et impulser une politique de création d'emplois stables et qualifiés. D'autre part, si l'avis s'interroge sur la filialisation de certaines activités de l'ONF, la CGT y voit un risque de privatisation, confirmé par le désengagement financier de l'État depuis plusieurs années. Par ailleurs, si le regroupement des producteurs et leur adhésion à des coopératives sont une des solutions à promouvoir, nous regrettons le manque de préconisations concrètes quant à l'aide que peut apporter l'ONF à une gestion durable des forêts privées peu ou inexploitées, du fait, notamment, de leur morcellement entre quelques millions de propriétaires. Cette intervention bien comprise de l'office concourrait ainsi à l'objectif d'augmenter la production de bois dont la majeure partie ne peut provenir que d'une exploitation plus efficace des forêts privées et participerait d'une gestion moins productiviste des forêts publiques. Ainsi, le contrat État-ONF doit-il être révisé.

Le deuxième aspect a trait aux aspects sociaux. La prise en compte de cette dimension dans l'avis et les préconisations avancées sont à souligner dans un secteur fortement marqué par la dangerosité, la pénibilité des métiers et la faiblesse des rémunérations des salariés. Nous voudrions souligner trois d'entre elles. Nous partageons la nécessité de préserver et créer des emplois pérennes dans toute la filière en lien avec les besoins de reconquête de notre marché intérieur. La création de CHSCT interentreprises est importante. Elle permettrait un suivi et la mise en œuvre de mesures pour l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, pour la prévention et la réduction des accidents et maladies professionnelles. La recommandation de l'avis sur la prise en compte de la pénibilité pour ouvrir à une retraite anticipée répond à une revendication des salariés exprimée depuis de nombreuses années.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.